

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Quand la Cour des comptes règle ses comptes, c'est tournée générale ! En cible principale, la gestion des dépenses d'Éducation dans son ensemble. Elle dénonce la charge des moyens engagés pour une efficacité plutôt stagnante que ce soit dans le suivi, la réussite, l'insertion professionnelle des élèves que dans une valorisation des métiers de l'enseignement. Le système étatique est jugé saturé, ce qui amène la Cour des comptes à privilégier une démarche plus territoriale pour faire l'appoint. Elle estime également que le rôle des chefs d'établissement devrait être accru dans leurs capacités d'actions et leurs compétences à évaluer les personnels ... Autre sujet de préoccupation des dépenses publiques, l'addition salée de l'apprentissage. La loi Pénicaud, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », est mise sur le grill du rapport coût-bénéfice. Pour rappel, l'un des rapporteurs de la mission d'évaluation de cette loi était... C. Grandjean... Les aides déployées sont davantage dirigées en faveur des entreprises que des bénéficiaires de la formation. L'ardoise de France Compétence s'alourdit en privilégiant la quantité de contrats au détriment de la qualité de la formation. Le maintien de l'attrait de l'enseignement en LP pour la préparation aux diplômes infra bac n'en était pas déjà un signe ? Enfin, les lignes directrices de la circulaire de rentrée, parue au BO du 06 juillet, ont un parfum estival de crème s@olaire aux vertus « instructrice », « émancipatrice » et « protectrice »...

➤ TOUTEDUC /

- Article 1** : Apprentissage : la Cour des comptes porte un jugement sévère sur la loi Pénicaud, 10/07/23 p.2
Article 2 : Formation professionnelle initiale : les sénateurs prêts à pousser les réformes..., 04/07/23 .. p.2
Article 3 : Décrochage : vers un nouveau système d'information "au fil de l'eau" ..., 10/07/23 ... p.3
Article 4 : "Ambition emploi" : dès la rentrée, un parcours de 4 mois dans un lycée..., 04/07/23p.4
Article 5 : Mobilisation des moyens pour la rentrée 2023..., 06/07/23 p.4
Article 6 : CNR Education : seuls 24 % des projets se situent en éducation prioritaire..., 07/07/23..p.5
Article 7 : Agressions des enseignants : de la place que nous leur donnons collectivement..., 05/07/23 . p.5
Article 8 : Insertion des jeunes : à l'école et en dehors..., 07/07/23 p.5
Article 9 : Concours général des lycées et des métiers, "s'autoriser à créer" ..., 06/07/23 p.6

➤ AEF /

- Article 10** : Bac+1 : les enjeux des diplômes de spécialisation professionnelle..., 06/07/23 p.6
Article 11 : ...le MENJ prévoit une rentrée scolaire "plus sereine" ..., 06/07/23 p.7
Article 12 : "Il ne saurait y avoir d'omerta" sur les violences contre les enseignants..., 05/07/23p.7

➤ LE FIGARO /

- Article 13** : Après les émeutes, E. Macron veut durcir l'ÉN..., 08/07/23 p.8
Article 14 : La tentation présidentielle de nommer un homme fort Rue de Grenelle, 08/07/23 p.9

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

- Article 15** : Pap Ndiaye s'exprime, 10/07/23 p.9
Article 16 : Crise de recrutement des profs, la faute aux salaires et..., 07/07/23..... p.9
Article 17 : Statut de la Fonction publique : 40 ans et toujours d'actualité, 06/07/23 p.10

➤ COUR DES COMPTES /

- Note thématique**, Privilégier l'approche territoriale et l'autonomie dans la gestion des dépenses d'éducation, juillet 2023 p.9

➤ PARUTIONS STATISTIQUES p.11

➤ PARUTIONS OFFICIELLES p.12



[Article 1 : Apprentissage : la Cour des comptes porte un jugement sévère sur la loi Pénicaud, 10/07/23](#)

"L'apprentissage est de loin le dispositif le plus coûteux de la politique de l'emploi", estime la Cour des comptes qui calcule que **"le coût annuel moyen par contrat d'apprentissage s'élève à 19 200 €"** (tous niveaux confondus, ndlr) et qui rappelle que **"le coût annuel moyen d'un élève en LP (est) évalué à 12 680 €"** et celui d'un étudiant dans l'enseignement supérieur à 11 580 €". L'une des "contributions" de la Cour à "la revue des dépenses publiques", qui vient d'être publiée, porte donc sur la nécessité de "Recentrer le soutien public à la formation pro. et à l'apprentissage".

A aucun moment les "sages de la rue Cambon" ne remettent en cause "la valeur ajoutée de l'apprentissage (...) pour les jeunes présentant les plus bas niveaux de qualification, qui sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à l'emploi". Mais ils constatent que **"la libéralisation du cadre de la formation professionnelle des salariés et de l'alternance"** par la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" ainsi que **"l'absence de limite posée au financement de ces deux dispositifs sont à l'origine d'une très forte dynamique de la dépense"** sans que celle-ci soit "prioritairement orientée vers la réponse aux besoins des populations les moins qualifiées, qui sont pourtant celles qui en tireraient le plus grand bénéfice".

Et ils ajoutent que "les objectifs visés par la réforme de 2018 sont essentiellement d'ordre quantitatif (...) sans préoccupation suffisante quant à l'utilité de la dépense". Le nombre des "nouveaux contrats d'apprentissage de niveau inférieur ou égal au baccalauréat" a pourtant augmenté, passant de 193 000 en 2017 à 233 000 en 2020 et à 315 000 en 2022. Mais l'année dernière, **"les apprentis visant l'obtention d'un diplôme de niveau baccalauréat ou inférieur ne représentaient plus que 37,6 % des nouveaux contrats contre 63,2 % en 2017"**.

Autre sujet de préoccupation pour la Cour, avec le système de rémunération à l'activité, **"l'équilibre du modèle économique des CFA dépend beaucoup de la capacité des organismes de formation à attirer des jeunes nombreux"**, ils ont donc **"tendance à ouvrir des formations ou des places en apprentissage dans les métropoles ou les villes où les viviers de jeunes sont nombreux et les activités de services très présentes, plutôt que dans les zones rurales"**.

Les sages notent encore que c'est "sur la base d'une méthodologie fruste et très prudente" que France compétences a tenté début 2019 "d'encadrer la première fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par les branches professionnelles sans viser à fixer ceux-ci au plus près des coûts réels des CFA, faute de les connaître. La Cour a estimé, qu'en moyenne, **les niveaux de prise en charge des contrats étaient supérieurs d'au moins 17 % aux coûts réels."**

Elle invite donc à moduler le soutien financier public à l'apprentissage "au bénéfice des jeunes qui rencontrent le plus de difficultés pour s'insérer durablement sur le marché du travail, y compris en améliorant l'orientation vers cette voie de formation". Il s'agit de **"redonner aux aides à l'embauche d'alternants leur finalité d'aides à l'insertion professionnelle des jeunes - plutôt que d'aides aux entreprises - et de faire davantage participer celles-ci au financement du développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur."**

[Article 2 : Formation professionnelle initiale : les sénateurs prêts à pousser les réformes Macron encore plus loin, 04/07/23](#)

"La rénovation de la formation initiale et l'effort d'attractivité seront des enjeux majeurs pour engager la jeunesse française", estime la délégation aux entreprises du Sénat dans un rapport d'information sur les mutations de l'emploi qui sera remis mercredi 5 juillet en présence d'O. Dussopt et de C. Grandjean.

Rapporteurs de la mission, les sénateurs Martine Berthet (LR), Florence Blatrix Contat (SER) et Michel Canévet (UC) font état de fortes tensions de recrutement sur le marché du travail, avec 67 % des entreprises françaises qui rencontreraient des difficultés à pourvoir les postes disponibles. La raison, **une pénurie de compétences “aigüe” et “désormais généralisée”, qui demande d'agir sur celles-ci tout comme sur la formation et l'attractivité des métiers.** (...)

(...) A l'école, cela passe notamment par la connaissance des métiers, qui doit devenir un “objectif à part entière de l'enseignement, dès le collège, via un temps dédié en classe de cinquième et de seconde”. L'information des élèves et de leurs familles, dans les “périodes charnières de l'orientation”, doit également être améliorée “grâce à des éléments comparatifs entre filières de formation initiale (rémunération, insertion, débouchés...)”, tandis que les enseignants ont besoin d'être “mieux formés au monde professionnel dès le début et tout au long de leur carrière”. (...)

Concernant le LP, “perçu comme insuffisamment attirant, insérant et professionnalisant” et ce malgré qu'il comporte une “grande partie” des métiers en tension et d'avenir, la mission suggère d'inciter les LP “à aller vers les entreprises, par exemple en intégrant des éléments relatifs à la relation aux entreprises locales parmi les indicateurs de résultat des LP”. Il faudrait encore “améliorer la qualité de l'orientation en amont”, développer les dispositifs de spécialisation concrète, comme les “colorations” et les formations complémentaires d'initiative locale” et enfin assurer un suivi et un accompagnement à l'insertion des jeunes diplômés de la voie professionnelle.

De l'autre côté, cela passe par la **pérennisation du “succès” de l'apprentissage**. Il devra pour ce faire réussir “le développement de l'apprentissage dans les formations à niveau de qualification baccalauréat ou infra-baccalauréat”, et assurer “la sécurisation d'un modèle de financement pérenne et adéquat”. Est ainsi proposé “de maintenir l'aide exceptionnelle annoncée en 2020 et reconduite jusqu'en 2023” tout en évitant la “tentation” d'une augmentation des prélèvements sur les entreprises. La mission souhaiterait de même que le financement de l'apprentissage soit “sécurisé” en “provisionnant annuellement une dotation budgétaire de l'Etat, pour équilibrer le budget de France compétences”. Enfin, elle demande “d'éviter une baisse insoutenable des niveaux de prise en charge (NPEC) et (de) soutenir l'investissement dans les CFA.” (...)

Article 3 : Décrochage : vers un nouveau système d'information "au fil de l'eau" pour un meilleur suivi (exclusif), 10/07/23

Les ministères de l'EN, de l'Agriculture et du Travail vont expérimenter cet automne, sur quelques territoires pilotes un nouveau système d'information pour mieux suivre les décrocheurs. Baptisé "Au fil de l'eau", il devrait être déployé en France entière, Outre-mer comprise, au printemps. Sa mise en oeuvre s'imposait depuis que **la "loi Blanquer" de 2019 prévoit une obligation de formation pour les 16-18 ans qui ne sont pas scolarisés et ne sont pas en emploi, le SIEI, le "système interministériel d'échange d'informations" ayant montré ses limites.**

A l'origine, avec cet outil, les échanges d'informations intervenaient deux fois par an, puis une fois par mois, et les doublons n'étaient pas toujours identifiés, ce qui explique que **les premières estimations du nombre des décrocheurs aient été très exagérées.** Le nouvel outil sera mis à jour quotidiennement, d'où son nom, "Au fil de l'eau". Les bases de données de l'EN et des lycées agricoles doivent permettre d'identifier les jeunes ayant quitté le système scolaire, mais aussi ceux qui sont en risque de décrochage, notamment les lycéens en échec alors qu'ils préparent un CAP ; la base DECA du ministère du Travail connaît ceux qui sont en formation, ou qui ont entamé un parcours d'insertion. Partagé avec les Régions qui ont un rôle de coordination, cet outil de gestion alertera missions locales et CIO qui prendront contact avec la personne qui aura été identifiée comme n'étant ni au lycée, ni en formation, ni en emploi.

(...) "Au fil de l'eau" devrait participer à l'atteinte de l'objectif fixé par C. Grandjean, la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels, de réduction de **30 % du nombre des décrocheurs**, cet outil permettant d'ailleurs de le mesurer plus précisément que ne le peut le SIEI. L'outil permettra un suivi des jeunes de 16 à 18 ans, soumis à l'obligation d'emploi ou de formation, mais aussi les jeunes NEET jusqu'à 29 ans.

Article 4 : "Ambition emploi" : dès la rentrée, un parcours de 4 mois dans un lycée pour les jeunes en fin de parcours scolaire (Exclusif), 04/07/23

Le ministère de l'EN prévoit de créer un parcours de quatre mois maximum, sous statut scolaire, pour les élèves "qui ont achevé une formation menant au CAP ou au baccalauréat professionnel et (qui) n'ont pas de perspective d'emploi direct ou ne sont pas inscrits dans une poursuite d'études". Le 1er article du projet d'arrêté que ToutEducatif s'est procuré prévoit que ce parcours "constitue une **action d'adaptation à l'emploi ou un complément de formation initiale à finalité professionnelle**. Son contenu est personnalisé en fonction des besoins et du projet de l'élève. Il peut comporter un **accompagnement pour l'accès à l'emploi, des PFMP et des enseignements généraux ou professionnels nécessaires à la réalisation du projet de l'élève**. Ce parcours est organisé pour tout ou partie dans un établissement scolaire ou une structure concourant à la formation et l'insertion des jeunes."

L'article 2 précise qu'il s'adresse à des élèves volontaires, que ceux-ci "sont **admis sous statut scolaire dans ce parcours quel que soit le résultat à l'examen du diplôme préparé**" et qu'ils "peuvent bénéficier de bourses d'enseignement du second degré pour la durée du parcours". Sa durée (article 3) "est adaptée aux objectifs définis pour chaque élève et ne peut excéder quatre mois". Quant aux PFMP, "leur durée totale ne peut être supérieure aux deux tiers de la durée du parcours". Dans sa présentation du projet, le ministère précise que **ces périodes de stage pourront être éligibles à une allocation**.

Ce même article 3 précise que le suivi de l'élève est réalisé par l'établissement scolaire "conjointement avec le service public régional de l'orientation et les opérateurs du service public de l'emploi".

L'article 4 prévoit que "les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2023".

➔ **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « L'orientation scolaire n'a pas trouvé le nord », 05/07/23

Article 5 : Mobilisation des moyens pour la rentrée 2023 : un certain optimisme ministériel, 06/07/23

"En tant que 1er employeur de France, nous sommes confrontés à des enjeux de recrutement dans un contexte de tensions pour le niveau bac+5", estime le ministère de l'éducation dans sa présentation aux journalistes des ressources humaines pour la rentrée 2023.

En clair, **pour attirer ces diplômés la concurrence est là, "féroce" dans une période où le chômage est peu élevé et le contexte général n'est "pas favorable aux concours fonction publique"**. Il faut donc travailler à l'attractivité du métier d'enseignant, reconnaît-on encore rue de Grenelle, qui après la revalorisation sociale passerait par un renforcement de l'accompagnement en termes de mobilité, de construction de parcours de carrière, ou encore la négociation d'une future mutuelle.

Cependant, la rentrée prochaine est vécue comme "sereine" grâce à une "amélioration globale du rendement des concours" de recrutement d'enseignants par rapport à 2022. Ceux-ci viennent en effet pour les derniers de se terminer, et les résultats d'admission donnent un aperçu des besoins à l'horizon de septembre prochain.

(...) Recrutement

Le ministère évoque son souhait d'anticiper le recrutement de contractuels grâce à ses politiques de fidélisation, de recrutement ainsi que d'accueil et d'accompagnement des contractuels (formation).

Les académies intègrent désormais des pôles de recrutement et sont présentes dans les salons de recrutement. Par ailleurs, le **recrutement de professeurs associés, un statut de l'enseignement technologique et professionnel créé en 1994 mais peu utilisé mis à part dans l'académie de Nancy-Metz**, sera promu dans l'enseignement général "en ciblant les disciplines les plus en tension, mais cela nécessite aussi de la formation", précise le ministère.

(...) S'il est possible de recruter des contractuels à bac + 3, est précisé que dans les faits le bac+5 est privilégié, surtout dans le second degré, alors que cela reste exceptionnel dans le 1er degré.

- ♦ **A lire aussi :** *Libération*, « Recrutements de profs : les concours ne font toujours pas le plein », 06/07/23

Article 6 : CNR Education : seuls 24 % des projets se situent en éducation prioritaire, et à peine 4,5 % concernent des LP, 07/07/23

(...) L'objectif du CNR consiste pour le ministre à "donner davantage de temps et de soutien à l'ensemble de la communauté éducative pour construire collectivement, dans le cadre d'une démarche de concertation associant toutes les parties prenantes de l'École, des projets pédagogiques innovants de nature à améliorer la réussite des élèves, à lutter contre les inégalités et à favoriser le bien-être des élèves."

C. Grandjean ajoute que plus de 18 000 écoles et établissements "ont témoigné un vif intérêt pour la démarche", et **qu'un tiers des LP et polyvalents** portent actuellement des projets (650 sont déposés) concernant l'éducation aux médias, la valorisation de l'égalité femmes-hommes ou encore le développement de la réalité virtuelle immersive dans les établissements. **Les projets déjà validés permettront à plus de 160 000 élèves de voie professionnelle d'en bénéficier.**

Au total, ce sont 844 967 élèves qui seront concernés "directement" par la mise en œuvre des premiers projets validés par les commissions académiques. 60 % des projets validés concernent des écoles (1er degré), 27,3 % des collèges, pour seulement 4,7 % de LPo, **4,5 % de LP** et 3,5 % de LGT. A noter encore que plus de trois quarts des projets sont répertoriés en dehors de l'éducation prioritaire (76,2 %), pour 13,7 % en REP et 10,1 % en REP+. (...)

Article 7 : Agressions des enseignants : de la place que nous leur donnons collectivement "dépend en partie l'avenir de l'EN" (Pap Ndiaye au Sénat), 05/07/23

"Nous allons aussi loin que possible" répondait hier mardi 4 juillet Pap Ndiaye aux sénateurs de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication qui l'interrogeaient sur l'action de l'EN contre les agressions envers les enseignants, les personnels et les élèves.

Le ministre estime d'ailleurs que la situation n'est pas "en tous points merveilleuse", que tout n'est pas "parfait", mais il loue la coopération avec les ministères de la justice et de l'intérieur et note des avancées (à poursuivre) dans le travail mené sur le sujet.

Un panorama des violences a été établi, provenant des enquêtes Civis et de victimation.

(...) La problématique se situe majoritairement au collège, où sont relevés 13,5 signalements pour 1 000 élèves. D'ailleurs au collège, 19 178 exclusions définitives ont été décidées en 2022, contre 3 724 au LGT et **4 688 en LP**. (...)

Article 8 : Insertion des jeunes : à l'école et en dehors, des politiques publiques d'emploi inefficaces ? (ouvrage), 07/07/23

C'est un constat "assez décevant" qui ressort des évaluations des politiques d'emploi ciblées sur les jeunes, considèrent P. Cahuc et J. Hervein dans un ouvrage mettant en avant trois pistes pour remédier à cette "efficacité limitée et incertaine" et faire évoluer la situation de l'entrée sur le marché du travail.

Les économistes se penchent tout d'abord sur les politiques actives qui concernent les jeunes hors du système éducatif. Il s'agit par exemple de **l'action des missions locales**, mises en place en 1982 et qui aujourd'hui grâce à 13 000 conseillers "répondent aux besoins des jeunes qui cumulent des difficultés

d'insertion professionnelle et sociale“, à l'aide d'une prise en charge “différente et adaptée“. En effet, **les jeunes qui s'y retrouvent ont tendance “à être moins patients, à moins valoriser l'acquisition d'une qualification, à avoir moins confiance en leurs capacités“.** (...)

Sortis du système sans diplôme, la problématique des NEET est également traitée par P. Cahuc et J. Hervein, en premier lieu en raison du défaut de détection de ces jeunes, un tiers d'entre eux n'étant en contact avec aucun opérateur. Il est ici question de leur accompagnement mais surtout de leur formation. Elle peut engendrer un “effet menace“ en amont (trouver un emploi pour y échapper) ou un “effet d'enfermement“ au début de celle-ci (pas de recherche d'emploi pendant qu'on la réalise). En outre, “les formations courtes favorisent l'accès rapide à l'emploi, mais leur impact semble peu pérenne“ tandis que les plus longues “entraînent des effets d'enfermement plus importants, mais favorisent l'accès à des emplois plus stables“, poursuivent les auteurs. (...)

Il est ensuite question des politiques ciblées sur le système éducatif, ce dernier devant justement “mieux préparer à l'entrée sur le marché du travail“ car pour les deux économistes “les marges de progression sont immenses“ en la matière. Ils décrivent une offre de formation “défaillante“, car multiple mais dont les perspectives d'emploi sont “très hétérogènes selon la spécialisation“. **Elle est également souvent “inadéquate“, mal adaptée, “conséquence d'une très mauvaise connaissance des débouchés des élèves jusqu'à une période très récente“ (via les défauts d'Inserjeunes), mais aussi “pilotée à l'aveugle“** alors qu'elle nécessite une grande finesse, établissement par établissement, dans la collecte d'information, afin d'ajuster “efficacement“ l'orientation des élèves. (...)

Article 9 : Concours général des lycées et des métiers, "s'autoriser à créer" et "façonner le monde de demain", 06/07/23

“S'autoriser à créer“. Telle est la demande que Corrine Pontieux, IEN design et métiers d'arts à Besançon et à Dijon, souhaitait faire passer aux élèves ayant participé au concours général des lycées et des métiers 2023.

Devant elle, le résultat, un totem à la fois meuble et structure exposé dans la galerie des Lettres et des Sciences de la Sorbonne. Et alors que passent Pap Ndiaye et C. Grandjean, elle explique en quoi “l'enjeu en termes de pilotage était de poser un regard sur l'ébénisterie contemporaine, et sur l'objet dans sa fonction technique“. (...)

Dans son discours, C. Grandjean a rappelé que c'est en 1924 que s'ouvre le concours aux candidats de province ainsi qu'aux femmes, tandis **qu'aujourd'hui il y a un quart de filles parmi les participants au concours général des métiers, soit “un message fort d'égalité des chances“ et “un enjeu de notre société“.**

Pour le ministre, avec ce concours il est question d'excellence, d'efforts certes mais surtout d'humanisme, d'émancipation par le savoir et de la confiance donnée par leurs enseignants aux élèves. Face à la vie future qui les attend, “vous ferez ce que vous voudrez par la suite“ leur assure Pap Ndiaye en paraphrasant une formule de Rabelais, mais il invite surtout les élèves présents à “être modernes“, comme le voulait Arthur Rimbaud, lui même récompensé en latin, et à “façonner le monde de demain“.



Article 10 : Bac+1 : les enjeux des diplômes de spécialisation professionnelle, qui s'ouvrent à l'alternance (P. Rieben, Cnam), 06/07/23

Le nouveau système de financement de l'apprentissage entraînera une soutenabilité financière des DSP (Diplômes de spécialisation professionnelle, ex-FSS) "à condition que les employeurs trouvent les bons profils", indique à AEF info Pierre Rieben, directeur du Réseau de la réussite Vincent Merle (1) du Cnam. **Ces diplômes à Bac+1 créés en 2019 pour des bacheliers professionnels arrivent**

"globalement" à trouver leur public. Sur 675 inscrits au niveau national entre 2019 et 2022, 60 % ont obtenu le diplôme. La poursuite d'études se fait "principalement en alternance, en BTS en particulier", mais il n'y a "pas encore" de poursuite dans des diplômes de branches. Les DSP sont inscrits au niveau 4 (bac) du RNCP, un choix de la Dgesip alors que le Cnam avait proposé le niveau 5 (bac+2). Pierre Rieben pointe aussi un problème d'identification des DSP sur Parcoursup en 2023. (...)

Article 11 : Concours enseignants, contractuels... : le MENJ prévoit une rentrée scolaire "plus sereine" que l'an dernier, 06/07/23

Avec la mobilisation des listes complémentaires pour 26 académies, "près de 100 % des postes seront pourvus au CRPE", annonce le MENJ à la presse, le 5 juillet 2023. Quatre académies sont en difficulté, dont Mayotte où 79 % des postes sont non pourvus. Dans le second degré, il observe un "léger rebond" des inscriptions, mais la situation reste contrastée selon les disciplines. Le CAPLP voit une hausse de 12 % des inscrits, mais 18 disciplines sont en difficulté. Aussi le ministère prévoit-il de poursuivre une politique de "fidélisation" des contractuels. Autre piste : les professeurs associés. (...)

(...) CAPLP : une augmentation du nombre d'inscrits de 12 %

Pour le concours des enseignants de la voie pro., la situation reste aussi "contrastée". Toutefois, au concours externe, le nombre d'inscrits augmente de 12 %. Toutes voies confondues, le ministère pointe une hausse des admis (+6,5 %), et une baisse du nombre de postes non pourvus (-7 %).

Là aussi, la situation varie selon les disciplines : 17 pourvoient tous leurs postes, 18 sont en difficulté et ne pourvoient pas tous les postes, même si, parmi celles-ci, "sept sont en progrès".

Contractuels : la poursuite d'une "politique de fidélisation"

Pour compenser ces postes non pourvus, le ministère a "anticipé" les recrutements de contractuels par la reconduction de mesures déjà mises en place dans certaines académies l'an dernier : une "politique de fidélisation des contractuels déjà engagés", le "renouvellement des contrats pour les agents favorablement évalués, qui se sont vus confirmer très tôt la poursuite de leur contrat", et la poursuite du contrat durant l'été afin d'éviter la "perte" de contractuels. (...)

"Promouvoir" le recrutement de professeurs associés

Autre piste étudiée par le ministère, mais encore à un "stade embryonnaire" : le recrutement sous statut de professeurs associés. **Ce dispositif, promu par E. Macron dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, est encore "peu utilisé, sauf dans l'académie de Nancy Metz", remarque la rue de Grenelle, qui souhaite le promouvoir.**

Pour cela, il faut encore "identifier les disciplines professionnelles en tension et faire des liens de parenté avec certains métiers". **Si cela se fera "à titre principal pour la voie professionnelle", le ministère ne s'interdit pas d'y avoir recours pour des disciplines de la voie générale.** Mais "cela nécessite une formation adaptée, il ne suffit pas d'être un bon professionnel pour enseigner". (...)

Article 12 : "Il ne saurait y avoir d'omerta" sur les violences contre les enseignants et les atteintes à la laïcité (Pap Ndiaye, Sénat), 05/07/23

Auditionné par la mission sur les agressions envers les enseignants au Sénat le 4 juillet 2023, Pap Ndiaye a rappelé les outils pour mesurer ces menaces. "La consigne est claire : il faut signaler, traiter, sanctionner", insiste-t-il. Le MEN souhaite établir une "cartographie nationale" pour identifier les établissements où plusieurs cas d'atteintes à la laïcité sont signalés. Autres sujets abordés : la protection fonctionnelle, avec 77 % des demandes approuvées en 2022, et la première condamnation pour délit d'entrave à la fonction d'enseignant, créé en 2021.

(...) Deux outils pour "mesurer ces menaces"

Pour mesurer ces menaces et pressions à l'encontre des enseignants et agents de l'ÉN, la Depp a mis en place deux outils statistiques, rappelle P. Ndiaye : l'enquête Sivis, qui mesure "l'évolution de la violence en milieu scolaire", et les enquêtes de victimation.

Selon l'enquête Sivis, en 2021-2022, "le nombre d'atteintes déclarées est stable dans les écoles et établissements publics et sous contrat". Ainsi, on compte :

- 3 signalements pour 1 000 élèves dans le premier degré,
- 13,5 signalements pour 1 000 élèves dans les collèges,
- 5,1 signalements pour 1 000 élèves dans les LEGT,
- **20,1 signalements pour 1 000 élèves dans les LP.**

(...) **Dans le second degré, 25 % des faits de violences déclarés sont commis à l'encontre d'un enseignant, 14 % à l'encontre d'un autre personnel. Les principaux auteurs sont les élèves.**

En complément de ces enquêtes Sivis, sont menées les enquêtes de victimation, pour "évaluer le climat scolaire et mesurer les atteintes subies par les personnels, qu'elles aient été ou non signalées". Elles permettent donc "de compléter l'enquête Sivis qui ne se fonde que sur les faits déclarés aux IEN et chefs d'établissement", précise le ministre de l'Éducation.

En cas de fait de violence, "la consigne est claire : il faut signaler, traiter, sanctionner"

Dès lors, Pap Ndiaye a rappelé les outils de veille et de signalement : l'application "Faits établissement", la cellule interministérielle de veille et d'alerte, la création de trois nouvelles infractions avec la loi "confortant le respect des principes de la République", le plan de formation "Valeurs de la République"...

P. Ndiaye insiste : "La consigne est claire : face à un fait de violence, ou une atteinte aux valeurs de la République, le chef d'établissement, directeur d'école ou inspecteur de circonscription, doit le signaler. **Les outils de signalement sont accessibles et parfaitement connus**".

Quant aux enquêtes, notamment l'enquête Ifop, qui révèlent "un phénomène d'autocensure de la part des enseignants et personnels de direction", P. Ndiaye se veut "intraitable" : "un professeur n'a pas à baisser la tête ou courber l'échine. Il ne saurait y avoir d'omerta dans l'ÉN". "Le message est très clair : signaler, traiter, sanctionner".

(...) **"77 % des demandes de protection fonctionnelle sont approuvées"**

Autre sujet abordé : la protection fonctionnelle. En 2022, 2 739 demandes de protection fonctionnelle pour les personnels enseignants des 1er et second degré ont été recensées, et 994 demandes pour les autres personnels.

"77 % de ces demandes de protection fonctionnelle ont été approuvées", selon P. Ndiaye, qui précise que "les situations de refus sont liées à plusieurs faits : **la protection fonctionnelle doit être accordée à un agent dans l'exercice de ses fonctions**". Et la protection fonctionnelle "**peut être accordée par l'administration de l'ÉN sans que l'agent n'en fasse la demande**", rappelle Pap Ndiaye. (...)

LE FIGARO

[Article 13 : Après les émeutes, E. Macron veut durcir l'ÉN pour remettre de l'autorité à l'école, 08/07/23](#)

C'est la pierre angulaire du remaniement à venir. Encore plus depuis les émeutes qui ont ravagé le pays la semaine dernière. Lorsqu'il a pris connaissance des premières remontées sur les profils des personnes interpellées lors des violences urbaines, E. Macron en a été abasourdi.

Beaucoup de mineurs, parfois pas même âgés d'une dizaine d'années. «*Des jeunes déboussolés, très perturbés, en perte complète de repères*», résume un ministre. Des jeunes à l'évidence hors de portée de l'Éducation nationale, ministère appelé à jouer les premiers rôles dans la réponse à la crise des banlieues. «*L'école doit désormais contribuer puissamment à la formation républicaine*», indique un conseiller du chef de l'État. (...)

Mais E. Macron veut encore accélérer. Mercredi lors d'un déplacement à Pau, il a relevé un «*problème d'autorité dans notre société*». Lui veut faire en sorte *que chacune et chacun n'ait pas la conviction, dans la cité, d'être un individu comme un autre, mais dépositaire d'une*

citoyenneté plus grande que lui (...). C'est ça qui dans ces nuits a manqué. Cela passe par l'ÉN, donc, qu'Emmanuel Macron veut intégrer à la liste des sujets régaliens, au même titre que la sécurité, la justice ou la défense. Cela se traduit concrètement par une reprise en main du sujet, nouveau domaine réservé du chef de l'État, au même titre que les relations internationales ou l'armée. *«Il y a une volonté du président de renationaliser son plan pour l'Éducation»*, assure un ministre.

Avec des mesures fortes que lui glissent les uns ou les autres, comme l'idée d'en finir avec le concept du recrutement par concours pour un emploi à vie. Ou de permettre aux enseignants de n'exercer leur fonction que pour une durée limitée en leur garantissant des formations pour changer de carrière s'ils le souhaitent. *«Le corps enseignant est malade. Il faut lui redonner de la vigueur et du prestige, résume-t-on au sein de l'exécutif. Cela suppose des décisions orthogonales avec ce sur quoi vivent les syndicats d'enseignants.»*

«Un naufrage»

Au sein du gouvernement, tout le monde partage l'impératif. **«L'ÉN est un naufrage, tranche un ministre de poids. Il va falloir se montrer très radical. Il faut tout désétatiser. Le drame de l'ÉN, c'est que lorsque le président de la République ou la première ministre dit quelque chose, les syndicats n'en ont rien à faire. Ils empilent les circulaires en attendant la suite. Il y a un vrai sujet d'exécution en France. Or, sans exécution, la parole publique est discréditée.»** Voilà qui ne plaide pas pour un maintien de P. Ndiaye Rue de Grenelle. (...)

Article 14 : La tentation présidentielle de nommer un homme fort Rue de Grenelle, 08/07/23

Pap Ndiaye n'a pas dépassé son symbole, brillant par sa méconnaissance du système, son inexpérience politique et ses difficultés à porter une parole forte sur des sujets sensibles comme le harcèlement.

(...) **«Macron prend des risques. Sur la question de l'école, on s'expose généralement plus qu'on n'y gagne. C'est la raison pour laquelle les ministres de l'Éducation sont généralement des leaders politiques de seconde catégorie»**, observe C. Lelièvre, historien de l'éducation. Le chef de l'État a selon lui *«une vision très régaliennne de l'Éducation nationale»*. *«Que l'on soit d'accord ou pas, il porte un projet pour l'école. Il estime qu'il a un rôle à jouer, comme d'autres avant lui, de Napoléon à de Gaulle»*, ajoute-t-il.

Pour l'heure, ses projets libéraux - des augmentations pour les enseignants acceptant des missions supplémentaires, le «laboratoire» marseillais, laissant davantage d'autonomie aux professeurs, qui doit se «généraliser» - remportent peu d'adhésions, malgré d'importants budgets mis sur la table. La faute du ministre de l'Éducation? (...)



Article 15 : Pap Ndiaye s'exprime, 10/07/23

Interviewé sur Radio J, Pap Ndiaye a évoqué plusieurs dossiers d'actualité : la reconquête du mois de juin, les émeutes, le niveau d'orthographe au baccalauréat et la vaste incursion du groupe Bolloré dans le monde de l'édition des manuels scolaires qu'il qualifie de dangereuse. (...)

Article 16 : Crise de recrutement des profs, la faute aux salaires et aux conditions de travail, 07/07/23

Les résultats des différents concours sont tombés. Plus de 3 200 postes sont non pourvus. 1584 dans le premier degré (le ministère en comptabilise 1 315), 1 618 dans le second (CAPES et CAPLP confondus). **La crise de recrutement des professeurs s'installe, quoiqu'en dise le ministère.** Pour Laurent Frajerman, professeur d'histoire et chercheur associé au CERLIS Université de Paris Cité, cette crise ne trouve pas son origine dans le niveau d'étude trop élevé pour

passer le concours, le métier dans sa forme traditionnelle ou la rigidité du système comme l'affirme la Cour des Comptes mais dans les salaires trop faibles et les conditions de travail. Ces informations, le chercheur les a récoltées difficilement. Elles sont issues d'un sondage commandité par la Cour des Comptes à l'institut Ipsos mais jamais rendu public. C'est sous la menace de saisie de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs par Laurent Frajerman qu'elle a fini par les publier. Au vu des informations révélées, on comprend leurs réticences. (...)

Article 17 : Statut de la Fonction publique : 40 ans et toujours d'actualité, 06/07/23

« Les services publics, c'est l'intérêt général. Ce n'est pas la somme des intérêts individuels comme le pensent bon nombre d'élus de la majorité ou de la droite » déclare Christine Arrighi lors de la conférence de presse présentant une tribune en faveur du statut général de la Fonction publique. « C'est l'idée même de ce que représente l'intérêt général, celui pensé à l'après-guerre, qui est en danger ». **Cela fera 40 ans le 13 juillet prochain que le statut général de la Fonction Publique a été institué par Anicet Le Pors.** L'occasion pour une soixantaine d'élus politiques, syndicaux et de la vie associative de rappeler leur attachement aux fonctionnaires et au service public. Ils signent une tribune qu'on ne peut trouver que terriblement d'actualité. Seuls derniers représentants de l'État dans certains quartiers, les services publics sont les garants de l'idée même d'égalité rappellent les signataires. (...)



Cour des comptes

Note thématique, Privilégier l'approche territoriale et l'autonomie dans la gestion des dépenses d'éducation, juillet 2023

La présente analyse se situe dans la continuité de la note publiée par la Cour en décembre 2021, intitulée *Une école plus efficacement organisée au service des élèves*. Elle n'en reprend pas les principales conclusions, qui restent toujours d'actualité. Elle oriente la **réflexion sur le volume et la nature des dépenses** consacrées à la mise en œuvre de la politique scolaire et propose quelques pistes de réflexion sur les leviers d'amélioration.

Les dépenses consacrées à l'école publique et privée sous contrat proviennent des budgets de l'État et des collectivités territoriales. À hauteur de 109 Md€ en 2022, elles n'ont cessé d'augmenter sur les dix dernières années. Ces deux canaux de financement sont complémentaires. **Le budget scolaire de l'État est presque intégralement constitué de la masse salariale de plus d'un million d'emplois.** Les budgets des collectivités sont principalement consacrés à l'investissement dans le bâti et au fonctionnement. Seules les communes supportent une masse salariale conséquente.

Pour l'État, les déterminants de la **masse salariale provoquent un accroissement mécanique amplifié par les politiques de recrutement supplémentaires décidées par le Gouvernement.** Rien à ce jour ne permet d'anticiper à l'horizon 2025 un ralentissement du rythme des dépenses. Les collectivités territoriales sont moins sujettes à cette dynamique. Elles doivent en effet faire des choix pour respecter l'équilibre budgétaire. Les communes sont exposées aux effets de la **baisse démographique des élèves** et, plus encore, aux volumes financiers que beaucoup d'entre elles ne pourront mobiliser pour la **remise à niveau des bâtiments scolaires.** Entre une croissance continue des dépenses de l'État dont les effets sont décalés et la nécessité dans laquelle se trouvent les collectivités territoriales de remettre à niveau le patrimoine immobilier scolaire, il est impérieux de tracer une trajectoire à moyen terme. Mais il n'existe pas de document intégré permettant de disposer d'une analyse complète qui, unifiant les efforts de l'État et ceux des collectivités, permettrait de mieux cerner les problèmes financiers de la politique éducative. **D'une manière plus générale, mais décisive pour l'avenir, il convient d'améliorer la concertation entre l'État et les collectivités.**

En effet, **l'approche territoriale devrait être au cœur de toutes les analyses**, qu'elles portent sur la baisse démographique, sur la gestion du système éducatif, sur l'accès aux données, qu'il faut consolider et partager, ou sur la gestion des ressources humaines. Tous ces aspects, qui influent sur la dépense en vue d'améliorer la réussite scolaire et l'égalité des chances, rendent indispensable une **perspective pluriannuelle**. En effet, une politique éducative ne peut pas être pilotée à partir de la seule logique de l'annualité budgétaire. C'est dans cette perspective que sont proposés quatre leviers pour modifier la structure de la dépense et la rendre plus efficiente, consistant à **tirer parti de la baisse démographique, surmonter les disparités territoriales, sortir d'une gestion encore trop concentrée et placer la gestion des ressources humaines au service de l'EN**. (...)

- ♦ **A lire aussi** : *Le Café Pédagogique*, « La Cour des Comptes veut désétatiser le métier enseignant », 10/07/23 ; ToutEducatif, « Comment améliorer l'efficacité du système scolaire ? Les solutions de la Cour des Comptes », 10/07/23

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

Note d'information n° 23.33, Le baccalauréat 2023 – Session de juin, 07/23

Le taux de réussite reste supérieur à ceux des sessions antérieures à celles affectées par la crise sanitaire (2020 à 2022).

Le taux de réussite au baccalauréat général de 95,7 % diminue de 0,4 point par rapport à juin 2022, mais reste supérieur de 4,4 points à celui de juin 2019. Celui du baccalauréat technologique perd 0,8 point avec 89,8 %, soit 1,6 point de plus qu'en 2019. **Dans la voie professionnelle, avec 82,7 %, le taux de réussite est en légère hausse (+ 0,3 point), au même niveau qu'en 2019**. Le taux de réussite total de la session de juin 2023 est supérieur de 2,7 points à celui de la session 2019. En données provisoires, la part des bacheliers dans une génération atteint 79,3 % en 2023, identique à celle de juin 2022. Plus de la moitié des candidats obtiennent leur diplôme avec mention. (...)

Revue N°105, Panel de bacheliers 2014 : stratégies d'orientation, réorientations disciplinaires, mobilité géographique, 04/07/23

Une stratégie pour des bacheliers professionnels ?

Les bacheliers pros à l'université représentent une faible proportion des inscrits en cursus long de l'enseignement supérieur. Ils pourraient rester des étudiants invisibles si leur réussite fragile en licence n'en faisait pas des étudiants remarquables. Les difficultés qu'ils rencontrent dans les études sont communément interprétées comme la conséquence d'une orientation « par défaut », leur formation secondaire les destinant de façon plus évidente vers une entrée dans la vie active ou, pour les plus ambitieux, vers des études courtes en STS. Cette recherche se propose d'interroger davantage le discours de l'orientation non souhaitée vers la licence des bacheliers pros en s'intéressant à **la dimension stratégique de ces études dans leur trajectoire. Les résultats montrent que le choix des études longues se justifie par la possibilité de prolonger une expérience scolaire en cohérence avec leur parcours en LP et les ressources dont ils disposent**. (...)

Note d'information n°23.34, L'évolution du salaire des enseignants entre 2020 et 2021, 06/23

En 2021, un enseignant de l'EN, qu'il soit à temps complet, à temps partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 590 euros nets par mois : 2 710 euros lorsqu'il est à temps complet, 1 870 euros lorsqu'il est à temps partiel ou incomplet.

Le statut, le corps et les fonctions exercées par l'enseignant expliquent en premier lieu les écarts de salaire entre enseignants, allant du simple au double. Ainsi, les professeurs agrégés et de chaire supérieure gagnent 1,5 fois plus que les professeurs des écoles et près de 2 fois plus que les professeurs contractuels.

En 2021, sous l'effet de la mise en œuvre des mesures du Grenelle de l'éducation, de la poursuite de la revalorisation de l'indemnité REP+ et d'un rebond des heures supplémentaires, le salaire moyen des enseignants rémunérés par le ministère chargé de l'EN à la fois en 2020 et en 2021 a augmenté de 1,9 % en euros constants. **Parmi les enseignants présents en 2020 et 2021, un sur deux observe une hausse de son salaire net.**

Note d'information n°23.35, L'apprentissage au 31 décembre 2022, 07/23

Les effectifs d'apprentis dans l'enseignement secondaire continuent d'augmenter (+ 6,5 % après + 15,7 % l'an dernier), et la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est encore à un niveau élevé (+ 20,1 % après + 48,3 % en 2021). Après une troisième, moins d'un élève sur quinze s'oriente vers une formation professionnelle sous apprentissage. Près d'un apprenti sur quinze est accueilli dans un EPLE (établissement public local d'enseignement). (...)



Bref n°442, Inégalités de genre en début de vie active, un bilan décourageant, 07/23

Alors que les jeunes femmes sont toujours plus diplômées que les hommes, les inégalités entre les sexes sur le marché du travail ne se réduisent pas.

De l'accès à l'emploi aux niveaux de salaires, ce Céreq Bref dresse un état des lieux de la situation des jeunes de la Génération 2017 après trois ans de vie active, comparée à celle de la Génération 2010. Si les conjonctures sont différentes, plafond de verre et plancher collant ne semblent pas prêts de vaciller. (...) Du point de vue des filières suivies, les mécanismes de ségrégation sont toujours à l'œuvre, particulièrement au niveau secondaire. En 2017, au niveau CAP-BEP, les femmes ne représentent que 18 % des diplômé-es dans les filières industrielles contre 70 % dans les filières tertiaires. Sans surprise, les formations en santé-social du bac+2 au bac+4 restent massivement féminines (89 %), cette proportion ayant même augmenté entre les deux générations. (...)

Paru au B.O. n°27 du 06 juillet 2023

Circulaire de rentrée 2023, Une École qui instruit, émancipe et protège : la circulaire de rentrée 2023 au Bulletin officiel, 06/07/23

En 2022, le ministre avait fixé trois objectifs à l'École : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être. Ces trois objectifs sont au cœur du projet de l'École républicaine : la promesse d'un affranchissement par le savoir, au sein d'une école qui place l'instruction en son cœur, qui assure l'émancipation en offrant les mêmes chances et perspectives de réussite à tous ses enfants, et qui les accueille dans un espace d'apprentissage protecteur. Cette promesse repose sur la revalorisation du métier de professeur, sur l'assurance d'un service public d'éducation de qualité et sur les marges de manœuvre données aux équipes pédagogiques en apportant un appui concret à leurs projets.

À partir de la rentrée 2023, le service public d'éducation s'engage dans une démarche collective de transformation. La circulaire de rentrée 2023 détaille les **priorités de l'année scolaire 2023-2024** pour une École qui instruit, émancipe et protège. (...)

Note de service du 21-6-2023, Stage et titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

(...) Cette note a pour objet de préciser, à compter de l'année 2022-2023, les modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires recrutés par concours. Le tableau récapitulatif joint (annexe 2) explicite, pour chaque type de stagiaires et de sessions de concours (à compter de la session 2022 ou antérieures), les nouveaux textes et modalités applicables. (...)